



PRÉVENIR & SECOURIR - SST

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Repères

Selon les articles, R 4224-15 et R4224-16 du code du travail, l'entreprise prend les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

*Le SST est un acteur majeur de la prévention des risques en entreprise. Il est le **premier maillon de la chaîne des secours**. La rapidité et la pertinence de son intervention sont susceptibles de conditionner le pronostic d'une détresse vitale.*

*C'est dire toute l'importance de la formation au sauvetage secourisme du travail pour optimiser la capacité à réagir vite sur le lieu du travail, en cas d'accident. Mais c'est aussi souligner l'importance de **savoir anticiper l'accident** en repérant les situations potentiellement dangereuses pour mieux protéger les salariés concernés.*

Cette formation inclut les secours de l'adulte, l'enfant et le nourrisson et donc dépasse le domaine de l'entreprise.

Cette formation nécessite un Maintien et Actualisation des compétences dans un délai de 24 mois maximum. PST Formation se charge de vous recontacter pour fixer la date de celui-ci.

Objectifs

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application des compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Selon Programme INRS

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail ou de malaise : savoir analyser, protéger, examiner, alerter et secourir
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active centrée sur l'apprenant
- Analyse de mises en situations d'accidents simulés
- Travail à partir de l'expérience des stagiaires
- Méthode applicative sur mannequins
- Utilisation de support de formation type Powerpoint
- Supports pédagogiques sur l'appli mobile

Évaluation

Suite à une évaluation continue, deux épreuves certificatives sanctionnent la fin de formation et donnent lieu à la remise d'un certificat d'une validité de 24 mois pour les stagiaires aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST. Un certificat de réalisation est délivré aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation. La satisfaction du salarié est mesurée dans le but d'améliorer l'efficacité de la formation.

La formation est certifiante, elle donne l'équivalence au diplôme PSC (Premiers Secours Citoyen).

Durée 14 heures

Délais d'accès :
15 jours minimum,
sous réserve de
disponibilités

Profil(s) stagiaires

tous les salariés
de l'entreprise.

Pas de prérequis
pour cette
formation.

Formateur SST certifié par l'INRS

Type de formation inter-entreprises intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord